



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.1 et 3.9

Numéro de la demande : 2017-1449
Demande : B.3.1 : nouvelle dose d'application
B.3.9 : nouveau degré de suppression
Produit : Conquer Herbicide
Numéro d'homologation : 32528
Principes actifs (p.a.) : Bromoxynil + pyraflufène-éthyl
Numéro de document de l'ARLA : 2909012

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation afin d'inclure une allégation de suppression du canola spontané au-delà du stade de la quatrième feuille selon une dose d'application de 600 ml/ha.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est exigée pour la présente demande.

Évaluation des risques pour la santé

Aucune nouvelle donnée sur les résidus dans les aliments n'a été fournie pour le pyraflufène-éthyl ou le bromoxynil en appui à l'augmentation de la dose d'application du produit de 300 à 600 ml/ha (équivalent à 9 g p.a./ha de pyraflufène-éthyl et à 280 g p.a./ha de bromoxynil) sur l'étiquette de la préparation commerciale homologuée de Conquer Herbicide (numéro d'homologation 32528). Alors, les données sur les résidus déjà examinées ont été prises en compte dans le cadre de cette demande.

Les LMR établies pour le pyraflufène-éthyl et le bromoxynil pour les produits comestibles des récoltes et du bétail couvrent les résidus anticipés provenant de l'utilisation du Conquer Herbicide. Les évaluations de l'exposition par voie alimentaire au dossier sont aussi jugées acceptables pour évaluer l'exposition par voie alimentaire aux résidus de ces principes actifs, et aucun risque inacceptable pour la santé n'est observé pour aucun des segments de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

La nouvelle utilisation relève du profil d'emploi présentement homologué des principes actifs, le pyraflufène-éthyl et le bromoxynil; par conséquent, aucun autre risque n'est prévu avec l'utilisation de Conquer Herbicide à cette fin. L'étiquette comprend toutes les précautions environnementales et les mises en garde, y compris les renseignements sur les zones tampons,

qui atténuent grandement les risques pour l'environnement.

Évaluation de la valeur

Conquer Herbicide comme traitement de prélevée permet une suppression précoce des mauvaises herbes en vue de prévenir une concurrence pour les éléments nutritifs et l'humidité avec les cultures hôtes. L'inclusion d'une dose d'application plus élevée de 600 ml/ha pour la suppression du canola spontané au-delà du stade de la troisième feuille permettra aux agriculteurs un champ d'application élargi pour la gestion de ces mauvaises herbes problématiques.

Les données sur la valeur comprenaient des données tirées des essais en champs répétés menés dans les Prairies canadiennes et confirmaient que l'application du Conquer Herbicide à une concentration de 600 ml/ha permettait une suppression acceptable du canola spontané au-delà du stade de la troisième feuille, c.-à-d. le stade de la quatrième à la sixième feuille.

De plus, l'application du produit contenant du pyraflufène-éthyl à 9,0 g p.a./ha est homologuée pour la suppression de populations plus élevées de mauvaises herbes énumérées, y compris le canola spontané, jusqu'au stade de la quatrième feuille.

La tolérance de la culture n'est pas un point préoccupant, car (1) toutes les cultures hôtes inscrites sur l'étiquette du Conquer Herbicide sont également homologuées pour les produits contenant à la fois du pyraflufène-éthyl (p. ex., Pyro Herbicide; numéro d'homologation 31258) et du bromoxynil (p. ex., Koril 235 Herbicide; numéro d'homologation 25341) et (2) les doses d'application du Conquer Herbicide sont égales ou inférieures à celles des produits contenant à la fois du pyraflufène-éthyl et du bromoxynil.

Conclusion

L'ARLA a terminé l'évaluation de la demande en question afin de soutenir l'allégation de suppression du canola spontané au-delà du stade de la quatrième feuille à une dose d'application supérieure de 600 ml/ha et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation.

References

PMRA # 2743196 2017, Conquer Herbicide, Part10, 21 March, 2017, DACO: 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, and 10.2.3.3(B).

PMRA # 2754097 2017, Waiver rationale, Conquer Herbicide, 11 APR, 2017, DACO: 10.3.2.

1913109	2009, Agricultural Handler Exposure Scenario Monograph: Open Cab Groundboom Application of Liquid Sprays, Report Number AHE1004, DACO 5.3, 5.4.
2572745	2015, Agricultural Handler Exposure Scenario Monograph: Open Pour Mixing and

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.